

ACTION URGENTE

INDONÉSIE. DES MILITANTS PAPOUS ARRÊTÉS ET INCULPÉS

Sept militants politiques papous ont été arrêtés en raison de leurs activités politiques pacifiques. Ils sont inculpés d'« incitation » et risquent jusqu'à six ans d'emprisonnement. Trois d'entre eux affirment avoir été frappés et brûlés avec des cigarettes en détention.

Le 20 mai 2015, quatre militants politiques du Comité national de Papouasie occidentale – **Nopinus Humawak** (alias Narko Murib), **Alex Nekenem**, **Maikel Asso** et **Yoram Magai** – ont été arrêtés en même temps que 70 autres personnes lors d'un rassemblement pacifique à Manokwari, dans la province de Papouasie occidentale, en soutien au Mouvement de libération uni pour la Papouasie occidentale (ULMPW), organisme regroupant plusieurs mouvements pacifiques papous en faveur de l'indépendance de la région. Selon des témoins, des dizaines de manifestants ont été frappés par des policiers à coups de crosse de fusil. Si la majorité des participants ont été relâchés par la suite, les quatre hommes ont été inculpés d'« incitation » en vertu de l'article 160 du code pénal indonésien, infraction passible d'une peine maximale de six ans de prison. Le 14 juin dernier, Nopinus Humawak aurait réussi à s'échapper. Ses coaccusés ont indiqué à leurs avocats qu'au moins quatre policiers les avaient battus et brûlés avec des cigarettes pendant leur détention. Ces trois hommes se trouvent actuellement au centre de détention de la brigade de police mobile à Manokwari.

Le 20 mai dernier à Biak, dans la province de Papouasie, **Apolos Sroyer** et **Dorteus Bonsapia** ont été appréhendés alors qu'ils s'étaient présentés au poste de police pour annoncer la tenue d'une manifestation en soutien à l'ULMWP. Les policiers les ont gardés toute la nuit pour les interroger. Le lendemain, les deux hommes ont eux aussi été inculpés d'« incitation ». Un troisième militant politique de Biak, **Wamoka Yudas Kossay**, a également été accusé de cette infraction le 22 mai, un jour après avoir participé à une manifestation pacifique pour l'ULMWP sur le marché de Darfuar. Celui-ci a été interrogé en l'absence d'un avocat.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en bahasa indonesia ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à libérer Alex Nekenem, Maikel Asso, Yoram Magai, Nopinus Humawak, Apolos Sroyer, Dorteus Bonsapia et Wamoka Yudas Kossay immédiatement et sans condition, car ces hommes ont été arrêtés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ;
- en attendant, priez-les instamment de veiller à ce qu'ils soient protégés de la torture ou d'autres mauvais traitements, et puissent contacter régulièrement leurs familles et les avocats de leur choix, et bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 AOÛT 2015 À :

Chef de la police de Papouasie
Yotje Mende
Jl. Samratulangi No. 8 Jayapura
Papua, Indonésie
Fax : +62 967 533763
Formule d'appel : *Dear Brigadier*
General, / Monsieur,

Directeur général chargé des droits humains
Aidir Amin Daud
Ministry of Law and Human Rights
Jl. H.R. Rasuna Said Kav No. 4-5
Kuningan, Jakarta Selatan 12950
Indonésie
Fax : +62 215 253095
Twitter : @Humas_Kumham
Formule d'appel : *Dear Aidir Amin*
Daud, / Monsieur,

Copies à :
Président de la Commission nationale des droits humains (KOMNAS HAM)
Nur Kholis
Jl Latuharhary, No.4 Menteng
Jakarta Pusat 10310, Indonésie
Fax : +62 213 912026
Courriel :
pengaduan@komnasham.go.id

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

INDONÉSIE. DES MILITANTS PAPOUS ARRÊTÉS ET INCULPÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La Constitution et la législation indonésiennes garantissent le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Les lois sont cependant régulièrement utilisées pour sanctionner des activités politiques non violentes et emprisonner des personnes ayant simplement exercé de manière pacifique leurs droits aux libertés d'expression, d'opinion, de réunion pacifique, de conscience et de religion.

Des dizaines de militants politiques pacifiques sont actuellement incarcérés dans la région de Papouasie (provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale). Certains ont été condamnés à des peines de 20 ans d'emprisonnement pour avoir organisé des activités ou des manifestations politiques non violentes, pour y avoir assisté ou participé, ou pour possession ou déploiement du drapeau de « l'Étoile du matin », emblème interdit de l'indépendance papoue. Un grand nombre des personnes arrêtées ont été accusées de « rébellion » (*makar*) en vertu des articles 106 et 110 (atteintes à la sécurité de l'État) du code pénal indonésien.

Amnesty International a recueilli des informations sur un recours excessif à la force, aux armes à feu, ainsi qu'à la torture et autres mauvais traitements à l'encontre de militants politiques, entre autres, accusés d'avoir des liens avec des groupes pro-indépendance. Il est rare que les auteurs de ces actes soient amenés à rendre des comptes, et les membres des forces de sécurité concernés reçoivent tout au plus des sanctions disciplinaires.

Amnesty International ne prend pas position sur le statut politique des provinces d'Indonésie, ni sur les appels à l'indépendance. L'organisation estime toutefois que le droit à la liberté d'expression comprend le droit de prôner pacifiquement le recours aux référendums, l'indépendance ou d'autres solutions politiques.

Le recours à la torture et autres mauvais traitements perdure car ces actes ne sont pas considérés comme des infractions aux termes du code pénal indonésien. En 2008, le Comité des Nations unies contre la torture a appelé le gouvernement indonésien à modifier le code pénal afin d'y intégrer le crime de torture, conformément à la définition donnée dans l'article 1.1 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à veiller à ce que tout acte de torture soit passible de sanctions adaptées qui tiennent compte de la gravité des faits. Le code pénal indonésien est en cours de révision depuis une trentaine d'années. Plus tôt ce mois-ci, le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a présenté une nouvelle version du code au parlement, qui doit délibérer en août prochain.

Noms : Alex Nekenem, Maikel Asso, Yoram Magai, Nopinus Humawak, Apolos Sroyer, Dorteus Bonsapia et Wamoka Yudas Kossay
Hommes